

# PROCES – VERBAL

## DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU

### 23 DECEMBRE 2015

Lieu : Kinshasa, Hôtel Memling, salle Virunga.

✓ Présidence : S.E Georges WEMBI, Ministre du Plan et Président du C.E

#### I. Présences : Membres du Comité Exécutif présents :

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 1. S.E Georges WEMBI, Gouv.     | 7. M. KASSONGO Bin NASSOR, Entrep. |
| 2. S.E. Martin KABWELULU, Gouv. | 8. M. Albert KABUYA, OSC           |
| 3. S.E. Robert BOPOLO, Gouv.    | 9. M. Jacques BAKULU, OSC          |
| 4. S.E. Henri YAV MULANG, Gouv. | 10. M. Joseph BOBIA, OSC           |
| 5. M. Firmin KOTO, Gouv.        | 11. M. Jean Claude KATENDE, OSC    |
| 6. M. Désiré BALAZIRE, Gouv     | 12. M. IBOND RUPAS Anzam, OSC      |

#### Membre ayant donné mandat

13. M. Simon TUMAWAKU (Entreprises) à M. KASSONGO Bin NASSOR
14. Mme. Ivonne MBALA (Entreprises) à M. KASSONGO Bin NASSOR
15. M. Robert MUNGANGA (Entreprises) à M. KASSONGO Bin NASSOR

#### Membres du Comité Exécutif empêchés

16. S.E Aimé NGOY MUKENA Gouv.
17. S.E Ernestine NYOKA Gouv.
18. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M. Gouv.
19. M. John BUPILA, DIRCABA P.M. Gouv.
20. Hon. NKONGO BUDINA, Sénat

15h'17'

MINISTÈRE DU PLAN ET SUIVI DE LA
REVOLUTION DE LA MODERNITÉ
Cabinet du Ministre
Courrier Reçu
Par : SYLVIE - KALALA
Date : 04 MAI 2016
N° d'Enregistrement : 3487
Signature : Sylvie

#### Partenaires

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. Dieudonné LOKADI M., DG DGI | 5. Carol LUTALADIO, DGA DGDA   |
| 2. Donat KAMPATA, Coordon      | 6. Victor BATUBENGA, (IGF)     |
| CTCPM                          | 7. Liliane KAYUMBA, DG         |
| 3. Roger SHULUNGU, DG INS      | COHYDRO                        |
| 4. Joséphine SWALEHE, DG       | 8. Félicien MULENDA, Coord CTR |
| DGRAD                          | 9. Eddy N'sa, Expert EDD       |

#### II. QUORUM :

Douze membres sont présents dont six (06) de la composante Gouvernement, cinq (05) de la composante Société Civile et un (01) membre de la composante Entreprise qui a reçu mandat des autres membres du collège. Six (06) membres sont absents. Le CE a valablement siégé.

### ***III. DEROULEMENT DE LA REUNION***

**Information :** Les membres ont été informés que les entreprises forestières ont désigné monsieur José MINGA'S de la FIB comme leur représentant au Comité Exécutif en remplacement de madame VAN de VEN mutée à l'étranger.

Les membres ont pris acte de cette désignation et ont souhaité la bienvenue au nouveau membre.

#### **Adoption du document de travail N° 1: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**

Après débat et adoption du PV du 4 novembre 2015 (document de travail N°2), l'Ordre du jour suivant a été adopté :

1. Présentation du Rapport d'avancement de la mise en œuvre par le CN de l'ITIE-RDC et,
2. Présentation pour adoption du Rapport ITIE-RDC 2014 par l'Administrateur Indépendant, Moore Stephens.

#### **IV.1. Examen pour adoption du document de travail N° 3 :**

#### **RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE.**

Cet important document a été présenté par le CN. Il reprend les activités de mise en œuvre tirées du PT accomplies par les parties prenantes du 4 novembre au 23 décembre 2015.

Ce sont des activités qui ont été exécutées en rapport avec l'élaboration du Rapport ITIE 2014, la communication et le débat public, le renforcement des capacités, la participation à différentes rencontres, divers forums et réunions techniques et enfin, celles visant à améliorer la Gouvernance de l'ITIE-RDC.

Les membres ont apprécié le document et se sont déclarés satisfaits de la hauteur des activités accomplies.

**Délibération :** *Le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période du 4 novembre au 23 décembre 2015 est adopté.*

#### **IV.2. PRESENTATION POUR ADOPTION DU RAPPORT ITIE-RDC 2014**

**Par l'Administrateur Indépendant.** (Voir documents de travail N°4 &5)

##### **1) Exposé.**

La version pré-finale du rapport avait été soumise aux parties prenantes (PP) pour revue et améliorations au cours de l'atelier organisé à cet effet à Lubumbashi le 15 décembre 2015 en présence de quelques membres du CE. Les améliorations collectées ont été compilées dans un tableau synthèse d'intégration des améliorations (cfr document N° 4) et envoyées à l'Administrateur Indépendant pour prise en compte dans le Rapport final. Certaines de ces améliorations sont d'ordre général et d'autres se rapportent au Périmètre et à l'exhaustivité, la déségrégation des données et à certaines données contextuelles, particulièrement le cadre légal, les transferts infranationaux, la propriété réelle, la production et les exportations. C'est donc un

rapport final, contenant toutes les améliorations des parties prenantes qui a été présenté par l'Administrateur Indépendant au Comité Exécutif pour adoption.

L'A.I. est systématiquement revenu sur les points suivants :

a) **Périmètre ITIE 2014** : 117 Entreprises dont 12 pétrolières et 105 minières. Taux de couverture de la conciliation : 100% pour les pétroliers et 99,53% pour les miniers.

b). **Exhaustivité et Fiabilité des données:**

- **Secteur Pétrolier** : 11 entreprises sur 12 du Périmètre ont soumis des formulaires de déclaration, 1 entreprise (ENI RDC), n'a pas soumis de formulaire puisqu'elle a renoncé à sa participation dans le contrat d'association avec Surestream et a quitté la RDC début 2015. L'A.I a reçu une lettre du Ministre des Hydrocarbures confirmant ce départ. Toutes les Régies financières ont soumis des formulaires de déclarations attestés par les hauts responsables et certifiés par l'Inspection Générale des Finances(IGF), à l'exception du Ministère de l'Environnement dont le formulaire n'a pas été certifié.

De 11 entreprises qui ont soumis les formulaires de déclaration, 2 entreprises (ENERGULF et SURESTREAM) ne se sont pas conformées au mécanisme de fiabilisation des données adopté par le C.E. Les Recettes perçues de ces deux entreprises représentent 0,03% de l'ensemble de recettes déclarées perçues par l'Etat.

Le taux de fiabilisation est de 100% pour les Régies et 99,99 % pour les Entreprises.

- **Secteur minier** : 102 sur 105 entreprises ont soumis de formulaires de déclaration. La proportion des revenus déclarés par ces 102 entreprises dans l'ensemble des revenus conciliés s'élève à 99,98%.

Toutes les Régies financières et entités étatiques du périmètre ont fourni des formulaires de déclaration.

Des 102 entreprises minières ayant soumis le formulaire de déclaration, 5 n'ont pas respecté le mécanisme de fiabilisation Il s'agit de la SCMK-Mn, SAKIMA, SOCOMEX, RIO TINTO et DE BEERS. Les recettes perçues de ces 5 entreprises représentent 0,05 % de l'ensemble des recettes déclarées par l'Etat.

- c). Revenus du secteur extractif déclarés par l'Etat : 2,087 milliards de \$ USD  
Payements du secteur extractif déclarés par les Entreprises : 2,074 milliards de \$USD  
Ecart absolu : 13,031 millions de \$USD soit 0,62% du total des Recettes.

- d). Quant aux Recommandations, 8 ont été relevées et devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part du C.E ceci pour ne pas tomber en deçà du niveau requis pour un pays conforme.

## 2) Débat

Le débat a tourné autour des points suivants :

- La DGDA qui continue à engendrer de manière persistante des écarts énorme et inexplicables face à la déclaration des entreprises ;
- La divergence constatée entre la DGDA et la DGI en rapport avec les NIF et aussi l'utilisation d'un même NIF par plusieurs entreprises à l'importation ;
- Le Gouvernement ne maîtrise pas le cost et profit oil et donc sa déclaration de la production et des exportations du pétrole est peu fiable ;
- Les recommandations de l'A.I. qui semblent peu suivies surtout à propos de la modification constante de la base de sa déclaration ;
- Les écarts entre les déclarations contenues dans les annexes du Rapport

En réponse à quelques-unes des préoccupations soulevées dans le débat, des réponses ont été apportées :

- (i) Le Ministre des Finances a demandé à la DGDA de rassurer le CE que les écarts seront totalement résorbés.
- (ii) Le DG de la DGI et le DGA de la DGRAD ont convenu d'harmoniser les divergences entre les NIF indiqués par leurs structures dans la déclaration à l'ITIE.
- (iii) En l'absence du Ministre des Hydrocarbures, le CE reviendra sur la question de fiabilisation des volumes production et des exportations.
- (iv) Le CE a demandé au Secrétariat Technique de l'ITIE de proposer un plan d'exécution des recommandations de l'A.I.
- (v) L'A.I. a clairement expliqué au CE la situation des écarts relevé dans les annexes par le représentant du collège des entreprises.

### 3) Délibération.

- ❖ *Le Rapport ITIE-RDC 2014 est adopté à l'unanimité moyennant quelques améliorations notamment de l'annexe 10 que le GTS devra proposer à l'A.I pour intégration dans la version finale à publier.*
- ❖ *Le ST ITIE est instruit de veiller à la diligence aux fins de publier la version finale du Rapport ITIE-RDC 2014 au plus tard le 31 décembre 2015.*

Les félicitations sont adressées au Cabinet Moore Stephens et à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport.

Au titre de divers, les membres ont pris connaissance du document N° 6 relatif à l'évaluation faite par l'International au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre par pays d'octobre 2014 à décembre 2015. Ils ont constaté que la RDC était parmi les rares pays membres où la mise en œuvre ne rencontrait pas assez de difficultés ce dont ils se sont félicités.

Les points inscrits étant totalement épuisés, la réunion qui avait débuté à 15h15 a pris fin à 17h30.

Le Rapporteur du C.E

**Prof. MACK DUMBA**

Coordonnateur National ITIE

Le Président du Comité Exécutif

**Georges WEMBI LOAMBO**

Ministre du Plan